

AVIS PUBLIC
ENTRÉES EN VIGUEUR

Avis est par les présentes donné par la soussignée qu'à sa séance du 5 octobre 2017, le conseil municipal de la Ville de Brossard a adopté les règlements suivants :

REG-404 ORDONNANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX D'AMENAGEMENT D'UNE VOIE D'ACCES A L'AUTOROUTE 10 OUEST (ACCESSIBLE A PARTIR DU BOULEVARD DU QUARTIER) ET DECRETANT UN EMPRUNT DE 9 847 000 \$

REG-407 REGLEMENT RELATIF À L'ACQUISITION DES TERRAINS DU MTMDET, DU FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER COMINAR, DE 9260-0873 QUÉBEC INC ET DE 9274-3046 QUÉBEC INC., PERMETTANT L'AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE D'ACCÈS À L'AUTOROUTE 10 OUEST (ACCESSIBLE À PARTIR DU BOULEVARD DU QUARTIER) ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 9 112 000 \$

Les règlements REG-404 et REG-407 ont reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 5 février 2018.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication et peuvent être consultés à l'hôtel de ville (Service du greffe) situé au 2001, boulevard de Rome, Brossard, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h 30.

Brossard, ce 13^e jour de février 2018.

Joanne Skelling, avocate, OMA
Greffière

For explanations in English regarding this public notice, please contact Services Brossard 450-923-6311.